



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 11 décembre 2006

Composition du bureau

Monsieur André Borgeaud, Président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jérôme Ischy, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur André Borgeaud, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, ainsi qu'au public présent. Il remercie Provimi-Kliba d'avoir laissé, pour cette dernière séance de l'année, son magnifique sapin de Noël.

Il continue en ayant une pensée pour la famille de S. Berthoud, Conseillère, suite au drame survenu quelques jours auparavant à la gare de Penthalaz.

M. Borgeaud tient tout particulièrement à féliciter la Municipalité pour sa séance d'information à la population concernant les divers travaux en cours ou à venir dans notre commune. Vu le succès remporté par cette soirée, il les encourage vivement à renouveler cette initiative !

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 48 Membres excusés : Mme Dominique von der Mühl, M. Thierry Burnat

b) Adoption du procès-verbal :

- PV de la séance du Conseil du 2 octobre 2006 :

La lecture n'en est pas demandée. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. André Borgeaud lit le courrier reçu, notamment la lettre de congé pour cause de maternité de l'huissier, Mme Laora Chiuminatti, pour une durée de 6 mois à partir de la naissance de son enfant.

M. Borgeaud précise que pour cette présente séance, c'est M. Jean-Luc Duperrex qui occupera la fonction d'huissier.

Il nous donne encore une information concernant un courrier du groupe intérêt jeunesse « Fo k'sa bouge » et laisse ce courrier à disposition des Conseillères et Conseillers intéressés.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, présente tout d'abord, à l'assemblée, les deux apprenties travaillant au sein de l'administration communale.

Il s'agit de :

- Aurore Bédard de Penthalaz, actuellement en 2^{ème} année d'apprentissage d'employée de commerce en formation de base et

- Jennifer Wiesmann de Cossonay, en 1^{ère} année d'apprentissage d'employée de commerce en formation élargie.

Pour faire suite au désir de la Municipalité, un groupe de travail, formé de plusieurs Conseillers, pour une meilleure information aux membres du Conseil communal et à la population s'est formé et réuni le 29 novembre 2006. Mme Hautier-Charroton précise que si des Conseillères ou Conseillers sont intéressés à rejoindre ce groupe, ils peuvent le faire.

La Municipalité a fixé les buts suivants :

- établir 2 ou 3 projets sur les moyens de diffuser les informations. Une partie du contenu doit provenir de la Municipalité elle-même, le reste pouvant être apporté par d'autres sociétés telles que l'USL, l'APAC, etc.
- établir un budget

Le délai de présentation du dossier à la Municipalité est fixé au 1^{er} trimestre 2007, afin de pouvoir transmettre une information « tout public » durant le mois de juin 2007.

Mme I. Hautier-Charroton nous informe de quelques changements dans les bureaux. La charge de travail est devenue plus importante et Mme Sylvie Monnier doit se consacrer à des tâches de plus en plus spécifiques ; c'est pourquoi un bureau lui sera aménagé dans la salle de Municipalité. Mme Valérie Werren reprendra le bureau actuel de Mme S. Monnier.

Mme la Syndique demande à la Commission de recours en matière d'impôts de rester après la séance. Elle communique la date du **prochain Conseil** qui aura lieu **le lundi 19 mars 2007**.

M. Yvan Rochat, Municipal, n'a pas de communication à faire.

M. Yves Jauner, Municipal, revient sur le sujet du Skate Parc. La Municipalité a reçu une réponse négative du canton pour le projet situé derrière le Plan-Bois (zone agricole). Les autorités communales prendront une décision définitive concernant le projet du Skate Parc au plus tard le 31 mai 2007.

M. Jauner a été élu au comité directeur ARAS (Association régionalisation de l'action sociale), Comité dont la Présidente est Mme Nicole Lorenzini.

M. Michel Girod, Municipal, parle de la soirée d'information à la population du 6 décembre 2006, soirée dont le succès a été total. Il remercie encore les Conseillères et Conseillers des diverses commissions qui ont œuvré lors de cette soirée.

Vu le succès remporté, la Municipalité a décidé de prolonger cette « exposition ». Ainsi les personnes qui le désireraient pourront se rendre les mercredis : 10.01.07 – 17.01.07 – 24.01.07 – 31.01.07 de 19h00 à 20h00, à l'actuel local de vote situé au sous-sol du bâtiment communal.

Des Municipaux se rendront également dans les classes intéressées par ces projets.

M. Frédy Mast, Municipal, nous renseigne sur les points suivants :

La Municipalité a constaté un certain « laisser-aller » quant à la circulation sur les chemins non autorisés ainsi que pour le parage de certains véhicules. Dorénavant, M. Ch. Nussbaum, agent de police, fera respecter le code de la route, la durée et la place de stationnement.

Un avis paraîtra au pilier communal.

Toujours au sujet du parage, il sera interdit, dès le 1^{er} janvier 2007, de se parquer sur le terrain situé au giratoire de la Place du Pont, côté gare. Les utilisateurs de ce parking sauvage seront avertis par un petit « flyer ». Il est prévu que cette place soit un jour aménagée en « dur » pour une future place de parc.

M. Mast tient à préciser que M. Nicolet a été engagé par le Bureau d'ingénieurs Michel Lugeon et ne travaille donc pas pour la commune.

M. D. Chapuis demande s'il ne serait pas possible d'avoir une information plus soutenue concernant ces restrictions de parage, comme par exemple une annonce dans le journal de Cossonay ?

M. Mast lui répond qu'il n'y a aucune raison de le faire.

Plus de question, le Président passe au point 1. de l'ordre du jour.

1. Rapport de la Commission relatif à l'adoption des nouveaux statuts de l'Association de commune de la région de Cossonay, Orbe, La Vallée (ARAS) (Préavis municipal n°08-2006)

M. Naïm Ben Khelifa, rapporteur, lit le rapport de la Commission.

Il attire l'attention sur l'article 8 des statuts :

« Au vu du nouveau découpage du canton avec la mise en place des nouveaux districts en 2007, 11 communes de l'actuel district de Cossonay ont désiré un peu plus de souplesse et proposent de remplacer les 5 ans pendant lesquels les communes peuvent se retirer de l'ARAS en « un an » dès l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat ».

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 08-2006, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les nouveaux statuts de l'association de commune de la région de Cossonay, Orbe, La Vallée (ARAS)
2. De demander au Conseil intercommunal de l'ARAS de procéder à la modification de l'article 8 des statuts, comme suit :
*« La durée de l'association est indéterminée. Pendant une durée d'un an dès l'approbation des présents statuts par le Conseil d'Etat, aucune commune membre ne peut se retirer de l'association ou renoncer au(x) but(s) optionnel(s).
 Passé ce délai, le retrait d'une commune sera possible moyennant un préavis d'une année pour la fin de chaque exercice comptable ».*
3. Le Conseil intercommunal de l'ARAS procédera à l'annulation de l'alinéa 3 de l'article 10 des statuts devenu inutile.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission de naturalisation concernant l'admission à la bourgeoisie de la Commune de Penthaz de Mme et M. Hajrije et Xhemrush Sahiti ainsi que leurs filles Samire, Besa et Lirije Sahiti

(Préavis municipal n°9-2006)

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission de naturalisation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 09-2006, où le rapport de la Commission de naturalisation, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

décide :

- D'accorder la bourgeoisie de la commune de Penthaz à M. Xhemrush Sahiti, d'origine yougoslave, né le 15 février 1953 à Brod, à Mme Hajrije, d'origine yougoslave, née le 25 février 1957 à Prelez, à leurs filles Samire Sahiti née le 18 mars 1988 à Urosevac, Besa Sahiti née le 8 mars 1991 à Urosevac et Lirije Sahiti née le 19 janvier 1994 à Pompaples (VD)
- que la présente décision est valable pour autant que les requérants obtiennent le droit de cité vaudois du Conseil d'Etat dans le délai d'une année à partir de la décision du Conseil communal.

Résultats du vote (bulletins secrets) : Le préavis est accepté par 42 oui, 1 non et 5 abstentions

3. Rapport de la Commission des Finances relatif au projet de budget 2007 (Préavis municipal n° 10-2006)

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

Le résultat final du budget 2007 présente un excédent de charges de Fr. 24300.-

Ceci mis à part, le budget a paru bien équilibré. Les dépenses contenues, les investissements prévus sont rationnels et nécessaires et il n'a pas été relevé de dépenses superflues.

La Commission des Finances complimente et remercie la nouvelle Municipalité et le Boursier communal pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget. Vu la marge de manœuvre restreinte pour l'établissement des budgets, il est primordial pour notre commune, de prévoir et planifier les investissements à long terme pour ne pas trop s'exposer à des investissements urgents, importants et non planifiés, qui mettraient très vite à mal le ménage communal.

La discussion est ouverte.

M. P.-A. Epars demande pourquoi, sous la rubrique « entretien du réseau routier », il y a une telle différence de montant entre le budget 2002 (Fr. 18'000.-) et le budget 2006-2007 (Fr. 50'000.-) ?

M. F. Mast, Municipal, lui répond qu'effectivement des travaux étaient prévus en 2006, notamment au chemin d'Azilly et qu'ils n'ont pas été effectués. Différents travaux d'entretien du réseau routier sont prévus pour l'année 2007. Par exemple, la réfection du haut de la route du Cheminet, du chemin de la Vuy, du giratoire de la Place du Pont ainsi que les routes menant à l'habitation de M. Michel Epars au lieu dit « sur Butte ». Tous ces travaux se feront en temps voulu.

M. J.-Cl. Andrey s'étonne d'un montant aussi faible (Fr. 40'000.-) pour la rénovation de la villa au chemin du Cheminet 22. Ce montant sera-t-il suffisant ?

M. Y. Rochat, Municipal, lui répond que la Municipalité désire, pour l'instant, juste procéder à un rafraîchissement des 2 appartements et de la cage d'escalier (peintures, sols, sanitaires et électricité), dans le but de les louer et de ne pas laisser cette villa vide.

M. B. Charroton a été approché pour refaire la peinture, ce qui servira certainement comme travail d'apprentissage pour ces deux apprentis de dernière année.

La parole n'est plus demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 10-2006, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2007 de la Bourse communale.
2. d'accorder un crédit de Fr. 40'000.- pour les travaux de réfection de la villa du Cheminet 22 (3559.314.1) financé par un prélèvement identique au crédit sur le fonds de réserve pour bâtiments (3559.480.3).

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Rapport de la Commission des Finances relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour le cautionnement pour la durée de la législature 2006-2011.

(Préavis municipal n° 11-2006)

M. Ch. Martinetti, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La Municipalité, pour l'instant, n'envisage pas d'accorder de nouveaux cautionnements et n'a pas de demande en ce sens. Cependant, il apparaît qu'à l'avenir, les Communes sont susceptibles d'être sollicitées, notamment dans le cadre d'emprunts à cautionner pour des associations intercommunales. C'est pour anticiper ce type de démarches que la Municipalité souhaite fixer le plafond de risques pour les cautionnements et autres formes de garanties à Fr. 2'000'000.-

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Président, M. André Borgeaud relit les conclusions.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime vous propose, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 11-2006, ouï le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2006 – 2011 :

1. Plafond d'endettement : Fr. 20'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : Fr. 2'000'000.-

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 45 voix et 2 abstentions

5. Nominations de diverses commissions.

« Commission pour l'étude des divers règlements (tarif eau ; usage accru du domaine public) »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. P.-M. Devenoge, J.-L. Dupuis, A. Pellet

Pour le groupe radical-libéral :

- Mme I. Gay-Crosier et M. Cl.-A. Zbinden

Pour le GIP :

- Mme C. Borgeaud et M. P.-A. Epars

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission pour l'étude du plan directeur des eaux PDE et évacuation des eaux PGEE »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. J.-Fr. Perusset, G. Piot, J. Ischy

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. R. Giannarelli et G. Python

Pour le GIP :

- MM. J.-Cl. Andrey et Ch. Gardel

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission concernant les équipements sportifs et places de jeux »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. P.-M. Devenoge, P.-A. Ischy et Jérôme Ischy

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. T. Burnat et M. Anger

Pour le GIP :

- Mme Ch. Chevalier et M. N. Ben Khelifa

La Commission est acceptée par 46 voix et 1 abstention

« Commission achat et vente de bâtiments et terrains »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. J.-Fr. Perusset, A. Pellet, M.-E. Viret

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. J.-P. Monachon et G. RoCHAT

Pour le GIP :

- MM. D. Chapuis et D. Traini

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission de recours en informatique »

Pour le groupe socialistes et sympathisants :

- M. St. Zürcher

Pour le groupe radical-libéral :

- M. R. Giannarelli

Pour le GIP :

- M. A. Gatto

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission sur la taxe communale spécifique sur l'électricité et l'énergie renouvelable »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. P. Affolter, J.-L. Dupuis, G. Cetrangolo

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. G. Python et G. Santschy

Pour le GIP :

- MM. J.-R. Hubschmid et P.-A. Epars

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission : Quelle sécurité dans notre commune ? »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- Mme S. Berthoud, MM. J. Cavat, St. Zürcher

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. T. Burnat, M. Bislimi

Pour le GIP :

- Mme S. Grandchamp et M. N. Ben Khelifa

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission pour la révision du Statut du personnel communal »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- Mmes S. Berthoud, D. Probst, M. B. Morel

Pour le groupe radical-libéral :

- Mme L. Fischli et M. Ch. Lancia

Pour le GIP :

- Mme C. Borgeaud et M. D. Traini

La Commission est acceptée à l'unanimité.

« Commission pour "L'entretien des bâtiments" »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. P. Affolter, P.-A. Ischy, P.-M. Devenoge

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. R. Jaeger, P.-Y. Dénéreaz

Pour le GIP :

- MM. J.-R. Hubschmid et J.-Cl. Andrey

La Commission est acceptée à l'unanimité.

Pour rappel :

« Commission concernant les infrastructures et modérations du trafic »

Pour le groupe socialiste et sympathisants :

- Mme S. Berthoud, MM. B. Morel, St. Zürcher

Pour le groupe radical-libéral :

- MM. Cl.-A. Zbinden et P.-Y. Dénéreaz

Pour le GIP :

- Mme C. Borgeaud et M. E. Joseph

A déjà été nommée lors du précédent Conseil.

6. Propositions individuelles

- M. J. Ischy demande que le montant des jetons de présence de cette dernière séance soit remis aux jeunes sapeurs pompiers de Penthalaz.

M. André Borgeaud demande s'il y a d'autres propositions ?

Mme I. Gay-Crosier demande s'il n'y a que des jeunes de Penthalaz qui font partie de ce groupe ?

M. J. Ischy lui répond qu'il s'agit en fait des jeunes sapeurs pompiers de Penthalaz-Penthaz-Daillens.

Mme I. Gay-Crosier, bien que n'ayant rien contre cette proposition, souhaiterait que cette somme reste dans la commune et soit attribuée à une association venant en aide aux personnes nécessiteuses telle que « Les Cartons du Cœur »

M. P.-A. Epars suggère que la somme soit partagée en deux, moitié aux petits sapeurs pompiers, moitié aux Cartons du Cœur.

Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Résultat du vote : la proposition est acceptée par 36 oui, 7 non et 4 abstentions.

- Suite à la demande de plusieurs personnes, M. Daniel Rochat aimerait savoir qui est sensé s'occuper de l'entretien du chemin du « Petit Gothard » ?

M. Mast, Municipal, lui répond qu'il doit se renseigner pour savoir à qui appartient ce chemin. Est-ce propriété de la commune ou de l'EMS ? Lorsque ce point sera éclairci, il est clair que c'est au propriétaire de se charger de l'entretien dudit chemin.

- M. Christian Martinetti aimerait attirer l'attention de la Municipalité au sujet du Skate Parc.

En effet, il y a deux ans, le Skate Parc faisait partie d'un préavis présentant le projet en association avec l'Agorespace. De plus, il était prévu pour être démontable.

Dorénavant, les données ont changé, puisqu'il s'agit de trouver un terrain fixe à aménager. Le budget ne sera donc plus le même et devra faire l'objet d'un nouveau préavis.

M. Y. Jauner souligne que ces faits sont tout à fait exacts et que la Municipalité en est bien consciente.

Réponse au plus tard le 31 mai 2007.

- M. Eric Joseph prend la parole pour lire le texte suivant :

« Afin de permettre à la Commission de rénovation du bâtiment de l'Ancien Collège de constater les travaux entrepris pour le bâtiment mentionné ci-dessus, la Commission y relative a été, de manière informelle, convoquée à une visite des lieux.

M. Yvan Rochat, Municipal en charge du dossier, a commenté les travaux effectués aux membres de la Commission lors de cette visite du 28 octobre 2006. La Commission a pu constater la bonne qualité des travaux effectués qui sont dans les grandes lignes :

- Rénovation et isolation du toit, ce qui a libéré le galetas et pourrait à l'avenir permettre de donner une autre affectation à ce local.

- Réfection des façades, de la buanderie, des toilettes ainsi que de la salle d'école qui est actuellement louée à diverses sociétés.

La Commission remercie la Municipalité pour cette visite, ce qui lui a permis de suivre les travaux du début à la fin. »

- M. P.-A. Epars signale que les éclairages de Noël situés sur le mur de l'église ne sont pas vraiment nécessaires. De plus, ils éblouissent les conducteurs !

- M. Yvan Rochat, Municipal, informe l'assemblée que dès janvier 2007 tous les appartements jusque-là propriété de la commune seront mis en gérance.

- M. Eric Joseph fait remarquer que la saison pour tailler les haies est terminée, mais que certains propriétaires, notamment à J.-J- Porchat 1, n'ont pas encore fait le nécessaire et qu'il serait judicieux de le faire.

M. Mast, Municipal, en prend bonne note et fera suivre l'information à qui de droit.

- Mme Sandrine Berthoud aimerait vraiment que la Municipalité revoie la sécurité à la sortie du chemin de Beau-Site qui est un endroit dangereux principalement pour les piétons. Elle fait également remarquer qu'il serait nécessaire de changer le miroir situé à la sortie du parking situé en face de la COOP qui est tout « fendillé » et donc inutile dans cet état.

La Municipalité a pris bonne note de ces remarques.

Mme I. Hautier-Charroton, Syndique, remercie les Conseillères et Conseillers pour la confiance qu'ils témoignent à la Municipalité ainsi que pour leur engagement. Comme le veut la coutume, la verrée de fin d'année est gracieusement offerte par la commune. Elle souhaite à tous d'excellentes Fêtes de Fin d'Année.

M. André Borgeaud, Président, reprend la parole pour faire encore quelques communications :

Il désire que les différentes commissions nommées ce soir, nomment leur président respectif au plus vite et face connaître le nom de celui-ci à la secrétaire.

Concernant les indemnités, M. Borgeaud informe qu'en accord avec le Bureau municipal, il a été décidé de verser le montant de Fr. 25.- au rapporteur de la Commission et non au Président de la Commission. Cette proposition fait-elle l'objet d'une remarque ou d'un avis contraire ? Pas de remarque, ni d'avis contraire. Il en sera donc fait ainsi.

Merci de bien vouloir mettre à jour la liste des « e-mail » des Conseillères et Conseillers lors du retrait des indemnités vers M. J.-D. Bonny.

Il est d'usage que le Président du Conseil fasse un discours sur l'année écoulée. M. A. Borgeaud a opté pour une année politique et fera donc le bilan de l'année au mois de juin 2007.

Il rappelle la date du prochain Conseil, le 19 mars 2007 et souhaite à chacune et chacun d'heureuses Fêtes de Fin d'Année 2006.

Il clôt la séance à 21h40.

Le Président

La secrétaire

A. Borgeaud

C. Martin